

Annulation et réduction de facturations émises sur le rôle 2014

[illegible]

Il est **proposé** au Conseil municipal de faire siennes les décisions de réductions ou d'annulation de factures d'eau, telles que proposées par la Commission.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le :
et publication en
mairie le :